



COMMUNE d'Artignosc-Sur-Verdon

## ARRÊTÉ

### de non-opposition avec prescriptions à une déclaration préalable au nom de la commune de Artignosc-Sur-Verdon

**Le Maire de la Commune de Artignosc-Sur-Verdon**

VU la déclaration préalable présentée le 20/12/2022 par HOME SOLUTION ENERGIE,

VU l'objet de la déclaration :

- pour panneaux photovoltaïques ;
- sur un terrain situé LES ESCANEBIERES à Artignosc-Sur-Verdon (83630)

VU le Code de l'Urbanisme, notamment ses articles L 421-1 et suivants,

Vu le Plan Local d'Urbanisme approuvé de 6 juin 2016,

## ARRÊTE

Il n'est pas fait opposition à la déclaration préalable susvisée.

Artignosc-Sur-Verdon, le 21/12/2022

Le Maire,  
Serge CONSTANS



**NOTA BENE** : La présente autorisation peut être le fait générateur de taxes et de participations d'urbanisme. Vous recevrez un avis d'imposition de la part des services de l'Etat ultérieurement.

*La présente décision est transmise au représentant de l'Etat dans les conditions prévues à l'article L.2131-2 du code général des collectivités territoriales.*